

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2026

DÉLIBÉRATION

**relative aux modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences
de l' ANNEE PREPARATOIRE de LICENCE 1ère année Mention Economie**

**Parcours-type ARTE
pour l'année universitaire 2026-2027**

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 portant création de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole ;
- **Vu** l'arrêté du 20 décembre 2023 portant accréditation de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** la charte des examens en vigueur ;
- **Vu** l'avis du conseil pédagogique en date du 27 janvier 2026 ;
- **Vu** l'avis du conseil de la formation et de la vie universitaire en date du 10 février 2026 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Il approuve les dispositions détaillées ci-après.

Préambule

L'ensemble des règles relatives au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences est regroupé sous le terme « MCC ». Les « MCC » font l'objet d'une publication sur le site internet de l'École au plus tard dans le mois qui suit le début de la formation.

Les maquettes de la formation sont annexées à la présente délibération.

TITRE I – ORGANISATION DES ÉTUDES ET DES FORMATIONS

Article 1. Stage et professionnalisation

S'il le souhaite, l'étudiant peut effectuer un stage, en dehors des semaines d'enseignement, pour une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire.

Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.

Article 2. Langue des enseignements

Les enseignements sont dispensés en français.

Article 3. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé.

Article 4. Organisation de la formation

A.R.T.E. est une année préparatoire aux études supérieures en économie.

Elle s'inscrit dans un cycle de 3 années (A.R.T.E., L1, L2) et doit permettre à un étudiant très motivé d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir à l'Université.

Cette année de transition a pour objectif principal de permettre à de jeunes bacheliers motivés de se mettre au niveau des exigences des études en économie à l'Ecole TSE.

Ils approfondissent, en petit groupe, leurs connaissances dans trois domaines majeurs : mathématiques, économie et anglais ; matières indispensables pour une poursuite d'études réussie à l'École TSE et à l'École de Management de Toulouse - TSM (Toulouse School of Management).

Par ailleurs, ce programme permet de valider un certain nombre d'Unités d'Enseignement :

- de la Licence 1 mention Economie parcours Economie et Gestion (anglais, introduction à la gestion et statistique descriptive pour l'économie et la gestion) de TSE
- de la Licence 1 mention Economie parcours Economie (anglais, introduction à la gestion et introduction à l'analyse de données économiques) de TSE.

A.R.T.E. donne aussi le temps à l'étudiant de réfléchir à ce qu'il veut faire et de construire son projet professionnel.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Article 1, les étudiants sont accompagnés par des tuteurs issus de grands groupes (Orange, Accenture, Cap Gemini, etc.) pour découvrir le monde de l'entreprise.

Ce programme s'adresse à des élèves issus d'un baccalauréat général, présentant certaines lacunes en mathématiques, ou des bacheliers STMG, avec un niveau de mathématiques convenable qui ont un doute sur leurs capacités à suivre directement, à la fin du lycée, une première année d'université exigeante, au sein d'effectifs numériquement très importants.

La formation A.R.T.E est organisée sur deux semestres. Les cours sont dispensés à TSE et au lycée Ozenne ou au lycée Rive Gauche. En ce qui concerne les enseignements de TSE, les étudiants sont inscrits à l'Année de Réussite à Toulouse en Economie pour la durée de l'année de remise à niveau et de renforcement.

Ils suivent cinq unités d'enseignement (UE), dispensées à TSE, donnant droit à des crédits (ECTS), à savoir Introduction à la gestion, Management des organisations, Anglais 1 & 2, Statistique descriptive pour l'économie et la gestion.

Parallèlement, le tutorat proposé, notamment en Gestion, vise à faciliter l'obtention de ces U.E.

Un cours d'initiation au droit et des tutorats de gestion, mathématiques et d'économie sont également dispensés.

En ce qui concerne les cours au lycée, les enseignements proposés dans ce programme ont été axés autour de trois disciplines fondamentales : Mathématiques, Économie et Anglais ; chacune dotée d'un volume horaire important.

L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD).

Les étudiants sont répartis dans des groupes de cours magistraux, aux semestres 1 et 2.

Les changements de groupes de cours ne sont pas autorisés.

L'assiduité est obligatoire et contrôlée par l'enseignant en charge du TD.

Trois absences non justifiées ou plus en TD sont sanctionnées par une note de TD égale à 0/20.

Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence.

Dans certains cas, des dispenses de TD peuvent être accordées par une commission qui étudiera les demandes.

Les étudiants doivent s'adresser à leur service de scolarité.

La présence en travaux dirigés de langue vivante est obligatoire selon les mêmes modalités que les travaux dirigés classiques (voir Charte du Département des Langues).

Aucune dispense de TD de langue n'est accordée.

Un régime spécial peut être organisé pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle d'assister aux TD, pour une raison réelle et sérieuse, ainsi que pour les étudiants élus dans un des conseils de l'Ecole TSE.

La demande doit être faite en début de semestre, dans les 15 jours suivant la première séance de langue vivante et avant la tenue de la commission ad hoc.

Les changements de groupe de TD sont autorisés au sein d'un même groupe de cours sous certaines conditions (sportifs de haut niveau, activité salariée...).

L'affectation dans les groupes est disponible sur l'ENT « Mon espace », puis « Etudier » sur le site Internet de l'Université Toulouse capitole.

TITRE II – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Article 5. Organisation des examens

Les sessions d'examen sont précisées annuellement dans le calendrier universitaire arrêté par la Directrice.

Article 6. Modalités d'organisation de la première session

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.

Article 7. Modalités d'organisation du contrôle continu

7.1. Règles générales

Les travaux dirigés sont assurés et notés par l'enseignant en charge du TD sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral.

La note de TD résulte des notes de contrôle continu et d'une éventuelle note de participation.

Le contrôle continu s'effectue hors des séances de travaux dirigés au moyen d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe et notée(s) par l'enseignant en charge du TD, sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral.

Dans le cadre du contrôle continu, la présence à tous les devoirs surveillés est obligatoire sauf pour "Introduction à la gestion". Pour cette UE, sont organisés au semestre 1, hors des séances de cours et de travaux dirigés, deux devoirs surveillés, comptant dans la note finale de travaux dirigés. En cas d'absence à un ou tous les devoirs surveillés, l'examen terminal représente 100% de la note d'UE.

Un étudiant présent aux devoirs surveillés, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20.

7.2. Règles spécifiques

Les règles générales régissent l'organisation des contrôles continus, devoirs surveillés, mid-term.

Article 8. Modalité d'organisation de l'examen terminal

Le contrôle terminal fait l'objet d'une session écrite à la fin de chaque semestre sauf statut particulier.

La première session du semestre impair fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du premier semestre de l'année universitaire.

La première session du semestre pair fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du second semestre de l'année universitaire.

Les justificatifs d'absence aux examens terminaux doivent être déposés au service de la scolarité dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la session d'examen.

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Article 9. Modalités d'organisation de la seconde chance / session de rattrapage

Ce programme ne fait pas l'objet d'une session de rattrapage.

Article 10. Bonifications

Ce programme ne fait pas l'objet de bonifications.

TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION

Article 11. Conditions de validation et de capitalisation

A chaque unité d'enseignement dispensée à l'université (unités de la L1 mention économie parcours économie et gestion) est associé un ensemble de crédits ECTS dont le nombre est proportionnel au poids de l'unité dans le contrôle des connaissances.

Seuls les enseignements de la licence 1 permettent l'obtention des ECTS correspondants.

Le certificat de réussite au programme ARTE sera obtenu si et seulement si la moyenne pondérée ainsi calculée est supérieure ou égale à 10/20. Les unités d'enseignement sont validées isolément.

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (note d'examen + note de TD).

Cette note sera reportée pour l'année universitaire suivante si l'étudiant intègre la licence 1 mention Economie parcours économie et gestion.

En ce qui concerne les enseignements dispensés à l'université, seront prises en compte les notes aux UE de : Introduction à la gestion, Management des organisations, Statistique descriptive pour l'économie et la gestion, anglais (semestres 1 et 2), initiation au droit et les notes des différents tutorats.

En ce qui concerne les matières dispensées au lycée, seront prises en compte dans la moyenne générale pondérée les notes de mathématiques, économie, anglais et culture générale.

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

Les notes de ces enseignements seront reportées pour l'année universitaire suivante si l'étudiant intègre la licence 1 mention Economie parcours économie et gestion.

La note de TD de « Management des organisations » égale ou supérieure à la moyenne est conservable pour une durée de 1 an.

Article 12. Conditions de compensation

Les matières seront compensables en 1ère année de Licence d'Economie et Gestion.

Article final

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La présidente du conseil d'administration,

Marlène DOLVECK

Signé par :

D30C944D2D344B2...

LICENCE 0		ECONOMIE												1ère session		
Parcours-type		ARTE												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	Introduction à la gestion	Porté	L1 Economie et Gestion	30	15	0	6	6	Oui	Non	CC&CT	CT60/CC60		Écrit	1h30
UE	S1	Anglais (UT) semestre 1	Porteur		0	15	0	3	3	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	Introduction au droit	Porté	L1 Economie et Gestion	30	0	0	4	4	Oui	Non	CC&CT	CT 40 / CC 40		Écrit	1h30
UE	S2	Management des organisations	Porté	L1 Economie et Gestion	30	15	0	6	6	Oui	Non	CC&CT	CT90/CC30		Écrit	1h30
UE	S2	Statistique descriptive pour l'économie et la gestion	Porté	L1 Economie et Gestion	18	15	0	4	4	Oui	Non	CC&CT	CT48/CC32		Écrit	1h30
UE	S2	Anglais (UT) semestre 2	Porteur		0	15	0	3	3	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Tutorat de gestion	Porteur		0	20	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Tutorat de Mathématiques	Porteur		0	20	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Tutorat d'économie	Porteur		0	20	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Mathématiques	Porté	Lycée	0	208	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Economie	Porté	Lycée	0	176	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Anglais (Lycée)	Porté	Lycée	0	128	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL	Culture Générale	Porté	Lycée	0	64	0	/	/	Non		CCI (CC Intégral)				